

Pour le groupe de projet: Marc Müller, président du CMPR

Association Suisse des Médecins de Famille¹: tout est en place

C'est le jour même du jeudi saint que le groupe de projet chargé de préparer la création de l'Association Suisse des Médecins de Famille¹ a terminé l'élaboration du projet de statuts pour la nouvelle association. Les discussions préalables, modérées de façon excellente par Kurt Aeberhard de la société Innopool SA, furent nombreuses, parfois opiniâtres, mais constructives et toujours menées à terme. Elles ont permis aux délégués des sociétés fondatrices SSMG, SSMI, SSP, JHaS et CMPR de créer un document qui permettra à la nouvelle association de défendre efficacement les intérêts professionnels et politiques des médecins de premier recours. Les comités des sociétés impliquées ont approuvé ce projet de statuts.

Nous voudrions lancer immédiatement un processus participatif pour que le projet de statuts puisse entrer en vigueur lors de l'assemblée fondatrice au congrès Wonca à Bâle.

Dès aujourd'hui, date de la parution de ce numéro de PrimaryCare, le projet de statuts sera accessible en ligne sur le site www.primary-care.ch et sur les sites des sociétés fondatrices (www.ssmg.ch, www.ssmi.ch, www.swiss-paediatrics.org, www.kollegium.ch).

Nous voudrions vous donner l'occasion d'exprimer votre avis sur ce projet de statuts. A cet effet, veuillez envoyer vos suggestions et vos propositions de modification au secrétariat de votre société de discipline médicale respective, avant le 15 mai 2009.

Projet de statuts: e-mail info@sgam.ch / info@sgim.ch / secretariat@swiss-paediatrics.org / mail@kollegium.ch

Par cette démarche, nous cherchons à récolter et à intégrer vos idées dès maintenant afin de nous préparer de manière optimale à l'assemblée fondatrice: il est urgent et nécessaire que nous y portions dignement la nouvelle Association sur les fonts baptismaux.

Gerhard Schilling, comité de la SSMG / membre du GT «Association Suisse des Médecins de Famille»¹

Arrivés au but!

Rapport du groupe de travail «Association Suisse des Médecins de Famille»¹

Arrivé au terme d'une année d'activités intenses, le groupe de travail «Association Suisse des Médecins de Famille»¹ est dorénavant en mesure de présenter le résultat de ses efforts collectifs: les statuts de la future association sont approuvés par tous les comités des sociétés de médecine de premier recours, les compétences sont bien délimitées, les contrats de collaboration sont bien formulés, et la déclaration d'intention est prête à la signature. Une procédure de consultation est actuellement en cours auprès de la base. Ensuite il faudra encore composer le comité de démarrage, afin de porter l'Association Suisse des Médecins de Famille¹ sur les fonts baptismaux, dans une assemblée fondatrice solennelle, à l'occasion du congrès Wonca à Bâle. Alors la médecine de famille disposera enfin de la force et de la voix qui lui revient en politique professionnelle et nous pourrons réaliser notre vision: une seule voix, une seule structure.

Tout le monde sait qu'un groupe de travail issu des sociétés de médecine de premier recours SSMG, SSMI, SSP, ainsi que du CMPR et des JHaS, est au travail depuis le début 2008, afin de jeter les bases de la fondation de l'Association Suisse des Médecins de Famille¹. Les négociations ont parfois été difficiles: il s'agissait d'abandonner des habitudes établies et de renoncer à certaines compétences au profit d'une voix unique commune à tous les médecins de famille. Grâce à la di-

rection excellente et patiente du modérateur externe, M. Kurt Aeberhard, nous avons réussi à créer de manière consensuelle les structures et les conditions nécessaires à une association professionnelle forte, en faisant appel à la collaboration constructive de tous les participants. Ainsi avons-nous fait un pas de géant en direction de ce but important.

Tous les comités des sociétés participantes ont approuvé les statuts de la nouvelle association. Dès aujourd'hui, une procédure de consultation auprès de la base est en cours (voir l'article en haut). Ainsi rien de devrait plus s'opposer à l'acceptation des statuts lors de l'assemblée fondatrice en septembre. Une déclaration d'intention, déjà prête, servira à garantir les engagements du projet jusqu'à la fondation proprement dite; elle sera signée prochainement. La séparation des compétences entre l'Association Suisse des Médecins de Famille¹ et les sociétés de discipline médicale est claire: alors que la nouvelle association est chargée de la politique, des relations publiques, des aspects de défense professionnelle comme les tarifs, les conditions de travail etc., du développement d'un profil de la profession de médecin de famille et de nouveaux modèles de cabinets médicaux, et de l'élaboration d'un concept de qualité, les sociétés de disciplines médicales conservent la gestion des titres de spécialiste et des certificats d'aptitude, ainsi que la charge de la formation postgraduée, de la formation continue et de la recherche.

Les sociétés de médecine de premier recours vont adhérer à la nouvelle association en tant que personnes morales. Il y aura également diverses catégories de membres individuels. Il est prévu que les grandes sociétés comme la SSMG et la SSMI transfèrent collectivement et automatiquement tous leurs membres pratiquant la médecine

¹ Ou «Association Suisse des Médecins de premier recours» (dénomination provisoire, encore indéterminée en français).

de famille dans la nouvelle association, de manière que leurs membres individuels n'aient rien à entreprendre dans ce sens-là. Par contre il serait judicieux que les médecins de famille participent à des sociétés de base ou à des sociétés cantonales, comme cela se fait déjà – ou comme c'est en train de se faire – en de nombreux endroits.

Et la suite? Après la consultation de la base, nous modifierons si nécessaire encore une fois les statuts, afin de limiter autant que possible les obstacles lors de l'assemblée fondatrice. En outre, les sociétés de médecine de premier recours participantes prévoient de créer sous peu un comité de démarrage dont les membres seront présentés comme des candidats communs aux élections lors de l'assemblée fondatrice. Nous devons agir ainsi parce qu'il faut d'abord composer les commissions nécessaires aux procédures de vote prévues ultérieurement (assemblée des délégués) et que ces dernières ne sont pas fonctionnelles immédiatement. Nous voulons avancer rapidement et sans perdre de temps; nous voulons déjà mettre à profit les intervalles de temps à disposition pour le reste de l'organisation de l'association. Les sociétés de médecine de premier recours doivent encore approuver cette procédure lors de leurs assemblées générales respectives. Nous sommes cependant convaincus que tous désirent tirer à la même corde et que nous pouvons fonder avec éclat l'Association Suisse des

Médecins de Famille¹ lors du congrès Wonca, qui se tiendra à Bâle du 16 au 19 septembre 2009.

La journée d'action de la médecine de famille du 1^{er} avril 2009 a montré une fois encore l'importance et l'efficacité de notre voix commune. Rares étaient les journaux et les stations de radio ou de télévision à ne pas informer en détail sur nos demandes et nos problèmes. De nombreux politiciens reconnaissent de plus en plus l'importance de la médecine de famille. Nous autres, médecins de premier recours, nous devons prendre notre destin en mains et présenter nos requêtes nous-mêmes. C'est la seule manière d'assurer à notre profession fascinante la place qui lui revient, le soutien qui lui est nécessaire et la part qu'elle mérite au niveau des ressources globales.

Chers confrères et médecins de famille: ensemble, nous sommes forts et irremplaçables. Il faut y aller et lutter pour l'avenir d'une médecine de famille forte, pour le bien de nos patients.

Correspondance:
Dr Gerhard Schilling
chlini Schanz 42
8260 Stein am Rhein
gerhard.schilling@hin.ch

Lettre ouverte de la SSMI aux directeurs et aux directrices de la santé publique



Chères Mesdames, chers Messieurs,

Le Comité directeur et les membres de la Société Suisse de Médecine Interne sont obligés de constater, avec indignation et avec une incompréhension croissante que, bien que les autorités fédérales vantent depuis toujours la médecine de premier recours comme un pilier de la santé publique, leurs décisions dégradent systématiquement les conditions de travail des médecins de premier recours.

La pénurie de jeunes médecins pour assurer la relève des médecins de premier recours ne peut pas être attribuée qu'à une seule cause et elle ne pourra être combattue efficacement qu'avec un soutien systématique dans tous les domaines – de la formation de base, en passant par la formation postgraduée et les modèles de cabinets médicaux appropriés jusqu'à une rémunération adéquate.

Nous comprenons que les mesures publiques ne représentent qu'une partie de ce soutien indispensable.

Mais au lieu d'un soutien de l'Office fédéral de la santé publique, nous recevons des directives et des décrets, non seulement incompréhensibles mais contreproductifs pour la médecine de premier recours. L'exemple le plus récent et le plus grave en est la révision de la liste des analyses de laboratoire. Le domaine des soins ambulatoires fournit un autre exemple avec la séparation inutile entre les prestations couvertes par les caisses maladie et les prestations complémentaires. Cette prise de décision avait été tellement bâclée qu'en fin de compte, elle fut suivie d'une recommandation discrète aux médecins de ne pas en tenir compte pendant quelques mois.

Vous êtes témoins de l'incompréhension et de l'indignation de tous les médecins de premier recours au sujet de la réduction des rémunérations des laboratoires de cabinet médical. Il ne s'agit pas de positions tarifaires ou de la valeur des points de taxation. Il s'agit de la manière que Berne utilise pour émettre ses décrets après une implication pro forma des personnes concernées.

La responsabilité du maintien d'une bonne prise en charge médicale

de la population revient aux cantons. Compte tenu des problèmes financiers et structurels dans le domaine de la santé publique, personne ne pourra vraiment contester le fait qu'une médecine de premier recours de qualité soit une partie intégrante de cette prise en charge.

Dans le monde entier, on constate sans cesse que la santé publique n'est efficace que là où la prise en charge médicale de premier recours fonctionne bien. Nous sommes reconnaissants aux directrices et aux directeurs de la santé publique pour la compréhension, le soutien et l'appui qu'ils nous ont apportés pour différents problèmes et de nombreux projets.

En cette «Journée de la médecine de premier recours», nous vous demandons de renforcer votre soutien direct et d'exercer encore davantage votre influence auprès des instances fédérales.

Aidez-nous à empêcher des mesures et des décrets absurdes et soutenez notre revendication d'être considérés comme un partenaire sérieux pour le développement de la santé publique et d'être impliqués dans les prises de décision. La liste des contentieux s'étend de la formation de base et la formation postgraduée, l'assistantat en cabinet médical, la recherche pratique, l'élaboration de nouveaux modèles de travail, jusqu'à une rémunération adéquate et la limitation de la bureaucratie.

Diligents et compétents, des milliers de médecins de premier recours contribuent chaque jour à la préservation de la santé et à la prise en charge médicale de la population. Ils continueront à s'investir avec énergie dans cette tâche et pour le bien de leur profession. Ils n'ont aucunement besoin de «recevoir une correction» de la Confédération. Par contre, ils ont un besoin urgent de votre soutien actif.

Meilleures salutations
Société Suisse de Médecine Interne
Directoire
Dr Werner Bauer, Prof. Ulrich Bürgi, Dr Jürg Pfisterer